

## MODELE DE CONVENTION

**IMPORTANT : ce modèle de convention donné à titre d'exemple intègre les mentions qui doivent obligatoirement figurer dans un tel document. Les parties à la convention pourront rédiger à leur façon les clauses proposées dans ce modèle, ou en rajouter de nouvelles (par exemple, une clause spécifique concernant l'organisation de l'évaluation de la formation par l'organisme).**

Source : Centre Info adaptée par le Carif-Oref des Pays de la Loire

### CONVENTION ANNUELLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Raison sociale de l'organisme de formation .....  
Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de la région : .....

Entre les soussignés :

- 1) l'organisme de formation (raison sociale, coordonnées, SIRET, nom du responsable, numéro de déclaration d'activité en cours) ..  
.....
- 2) l'entreprise (raison sociale, coordonnées, SIRET, nom du responsable légal) .....  
.....

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET DE LA CONVENTION

En exécution de la présente convention, l'organisme s'engage à organiser les actions de formation détaillées ci-après :

Intitulé de la formation .....  
Date de la formation .....  
Lieu de la formation .....  
Nombre d'heures de formation .....  
Nombre de salariés concernés et leurs fonctions dans l'entreprise : si formation interentreprises.  
Effectif total .....  
Public concerné .....

#### ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action envisagée entre dans l'une des catégories prévues à l'article L 6313-1 du code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ... (à préciser) :

L'objectif de la formation est le suivant .....  
Les moyens pédagogiques et techniques mis en oeuvre sont les suivants (à préciser ) .....  
Modalités de contrôle des connaissances et sanction de la formation dispensée (à préciser) .....  
La formation sera réalisée en tout ou partie à distance dans les conditions suivantes (le cas échéant) .....

#### ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'entreprise signataire, en contrepartie de l'action de formation réalisée, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais de formation de : ..... euros HT + TVA (20 %) = ..... euros TTC.

Pour rappel : l'article L 6354-1 du code du travail prévoit qu'« en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait ».

#### ARTICLE 4 : DEDOMMAGEMENT, REPARATION, DEDIT

Conditions à définir par les cocontractants.

**NB** : les sommes versées au titre de dédommagement, réparation ou dédit, ne peuvent pas être imputées par l'employeur sur son obligation de participer au développement de la formation, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge auprès d'un OPCA.

#### ARTICLE 5: DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de (à préciser) sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à ....., le .....  
Pour l'entreprise (nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme (nom et qualité du signataire)